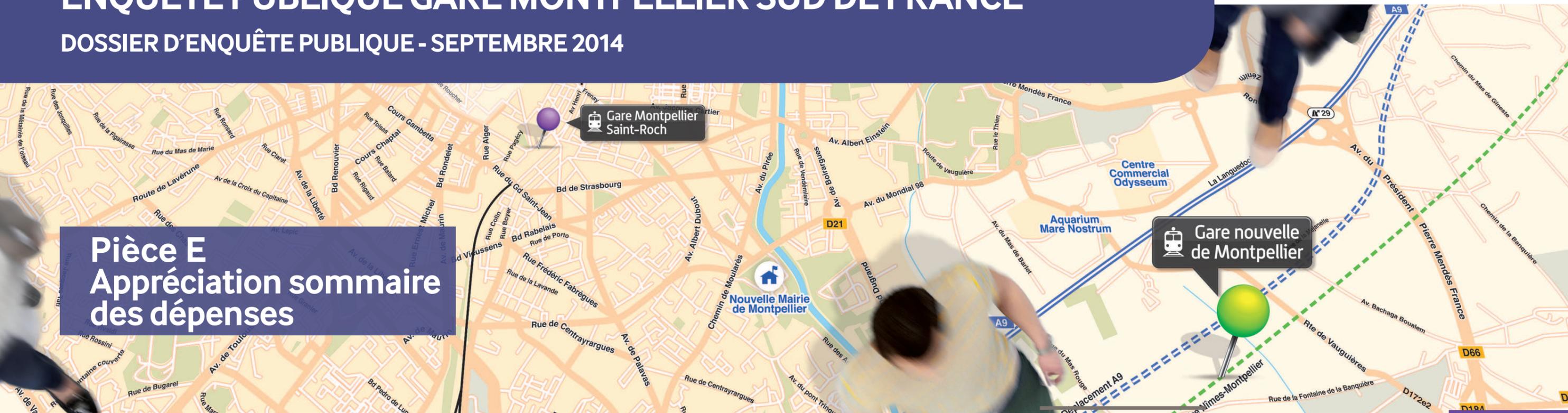


ENQUÊTE PUBLIQUE GARE MONTPELLIER SUD DE FRANCE

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE - SEPTEMBRE 2014

Pièce E Appréciation sommaire des dépenses



Le Projet de gare nouvelle de Montpellier fait l'objet d'une Convention de financement de 135M€ aux conditions économiques de juillet 2011. Conclue le 25 avril 2012 entre l'Etat, RFF, le Conseil régional Languedoc-Roussillon, les agglomérations de Montpellier et Nîmes, cette convention permet le financement :

- des aménagements de l'infrastructure ferroviaire nécessaires au Projet de Gare nouvelle de Montpellier,
- y compris les mesures conservatoires et les travaux préparatoires inclus dans le contrat de partenariat du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier en tranche conditionnelle. Sont exclus du périmètre de la présente convention les mesures conservatoires et travaux préparatoires inclus en tranche ferme dans le contrat de partenariat, qui figurent dans le périmètre de la convention de financement et de réalisation du contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier,
- du bâtiment-voyageurs et ses investissements connexes, notamment les mesures d'intégration urbaine et les aménagements permettant des liaisons avec les différents modes de transport au sein du pôle d'échanges multimodal.

Cette convention sera complétée par une convention de financement de 7,7 m€ aux conditions économiques de juillet 2011 pour des aménagements complémentaires liés à l'accueil du tramway en gare et la spécificité d'une gare-pont.